

Date d'affichage : 04/11/2022

| |
|---|
| COMMISSION JEUNES A 11 RÉUNION DU 03/11/2022 |
|---|

Présents : Mrs C. FOURNIER, D. HARY S. CARDON, C. DHIEUX, P. LAVIGNON, P. LEMAIRE.

Excusés : Mrs F. PORET, L. CARPENTIER, A. SERGENT

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club dans le PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 29/10/2022 :

Coupe Défi sports+ U19 :

57135.1 COULOGNE ES – PONT DE BRIQUES. Forfait de PONT DE BRIQUES. Homologué : COULOGNE ES 3 – PONT DE BRIQUES 0 par forfait. Amende 23€ à Pont de Briques.

Coupe Défi sports+ U17 :

56784.1 CALAIS BEAU MARAIS – LE PORTEL AP/US. Forfait de LE PORTEL AP/US. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 3 – LE PORTEL AP/US 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Le Portel AP/US.

56790.1 CALAIS GRAND PASCAL B – ST MARTIN TATINGHEM. Forfait de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : CALAIS GRAND PASCAL B 3 – ST MARTIN TATINGHEM 0 par forfait. Amende 23€ à St Martin Tatinghem.

56804.1 MONTREUIL US B – BEAURAINVILLE ES B. Forfait de BEAURAINVILLE ES B. Homologué : MONTREUIL US B 3 – BEAURAINVILLE ES B 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Beaurainville ES.

Coupe Défi sports+ U15 :

56822.1 CALAIS BEAU MARAIS – BLERIOD US. Forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 – BLERIOD US 3 par forfait. Amende 23€ à Calais Beau Marais.

56823.1 Homologué : LA CAPELLE FC 0 – ST LEONARD ES 2.

56824.1 Homologué : ST OMER ESSOR 0 – ARQUES ES 7.

56826.1 GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE – LONGUENESSE JS C. Forfait de LONGUENESSE JS C. Homologué : GROUPEMENT QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 – LONGUENESSE JS C 0 par forfait. Amende 23€ à Longuenesse JS.

56831.1 THEROUANNE US – HESDIN OL. Forfait de THEROUANNE US. Homologué : THEROUANNE US 0 – HESDIN OL 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Théroutanne.

56833.1 ENQUIN LES MINES – LUMBRES OL C. Réserves de ENQUIN LES MINES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de LUMBRES OL pour le motif suivant : des joueurs de LUMBRES OL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la feuille de match du 22/10/2022 en Coupe de la Ligue U15 MONS EN BAROEUL – LUMBRES OL A, deux joueurs sont dans ce cas, BUTEL Justin 2546929822 et MAERTEN Lucas 2548163291. Homologué : ENQUIN LES MINES 3 – LUMBRES OL C 0 par pénalité. Amende 30€ à Lumbres OL. Droits remboursés à Enquin les Mines.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District à direction@cotedopale.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. C. FOURNIER